

Centre Intercommunal d'Action Sociale Riom Limagne et Volcans	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	 CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE RIOM LIMAGNE & VOLCANS	N :	2023-16
<u>Date de convocation</u> 23 mars 2023				
<u>Nombre d'administrateurs :</u> - En exercice : 25 - Présents : 14 - Votants : 17				

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 17 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Riom Limagne et Volcans, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Evelyne VAUGIEN (procuration de M MIGNE), M Claude BOILON (procuration de M CHASSAIN), Mme Marie CACERES, Mme Anne Marie CHARLES (procuration de M WEINMEISTER), M Jean Marc COURBET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Daniel JEAN, M Fabrice JOUIN, Mme Anne Catherine LAFARGE, M Fabrice MAGNET, M André MAGNOUX, Mme Corinne MARTINHO, M Didier MICHEL.

Absents excusés : M Frédéric BONNICHON, M Jean BERNARD, M Didier CHASSAIN (procuration à M BOILON), Mme Valérie CHASSAING, Mme Aurélie FERNANDES, Mme Véronique LOUSTE SOL, M Didier MIGNE (procuration à Mme VAUGIEN), Mme Fanny CHEVALIER, Mme Samya RIOTON, M Denis ROUGEYRON, M Nicolas WEINMEISTER (procuration de Mme CHARLES).

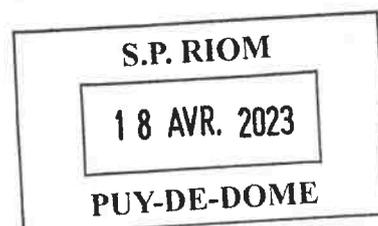
Approbation des comptes de gestion 2022

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 22 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 22, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,



Les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et :

- **APPROUVENT** les comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 22 pour les budgets suivants : Budget principal CIAS, Budget Portage de repas à domicile, Budget du SAAD, Budget du service de Soins Infirmiers à domicile et le Budget de l'EHPAD Dr REYNAUD à Ennezat.
- **PRECISENT** que ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN QUE SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président, par délégation
Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente

